

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 18 MARS 2021

19 mars 2021 : l'Etat de droit, j'y crois !

Depuis 2015, le 20 mars est devenu la « journée de la justice » en Belgique. Cette manifestation est menée par les organisations représentatives des magistrats et des avocats de tout le pays (AVOCATS.BE, OVB, ASM, UPM, URJPP-KVVP, NVM, Liga voor mensenrechten, SAD, CCM-ARM, M&M et LDH).

Il est suffisamment rare de mentionner cette solidarité du monde judiciaire justifiée par l'état actuel de notre Justice.

Cette année, les magistrats et les avocats ont décidé d'une manifestation par vidéoconférence mais bien réelle avec pour thème, l'une de nos six revendications communes : « *Un service public conforme aux exigences de l'État de droit qui ne répond pas à la seule logique du chiffre mais vise à tout moment la qualité juridique dans un délai raisonnable afin d'apporter au justiciable une réponse à ses questions et préoccupations et de rétablir ainsi la confiance dans la Justice* ». Toutes les informations sont sur le site www.20mars.be (ou www.20maart.be).

Le 20 mars tombant un samedi en 2021, le rendez-vous est fixé exceptionnellement au vendredi 19 mars.

Un film a été réalisé et reprend les témoignages de magistrats et d'avocats, acteurs de terrain, issus des quatre coins du pays et des différentes juridictions, qui illustrent cette revendication. Ces témoignages sont portés par les interventions de Monsieur Koen Lenaerts, président de la Cour de justice de l'Union européenne, et de Madame Françoise Tulkens, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le 19 mars à 15h, acteurs de la justice et citoyens de tous horizons sont invités à se connecter simultanément sur une plateforme en ligne afin d'y visionner le film. Le lien se trouve sur le site www.20mars.be (ou www.20maart.be).

Toutes les personnes connectées et le film seront projetés sur un écran géant situé place Poelaert, en faisant de la sorte un « rassemblement à distance » de grande ampleur.

Contacts presse :
Xavier Van Gils
president@avocats.be
0475 90 45 77

Rue Haute, 139 bte 20 – 1000 Bruxelles - Tél. 02 648 20 98

De la sorte, le monde de la Justice adresse une « piqûre de rappel » aux pouvoirs exécutifs et législatifs, disant une nouvelle fois que les citoyens, se trouvant depuis un an dans une situation inédite en raison de la pandémie, doivent pouvoir compter sur un pouvoir judiciaire indépendant et réactif, afin que leurs droits et libertés ne connaissent pas de restriction supplémentaire.

Beaucoup d'entre nous considèrent que toutes les mesures actuellement prises par le pouvoir politique peuvent constituer un danger pour notre système démocratique. Il est important de rappeler un des trois pouvoirs de l'Etat, souvent déconsidéré, qu'est le pouvoir judiciaire.

En cette période difficile, il n'est sans doute pas superflu de rappeler des principes aussi fondamentaux.

Peter Callens,
Président de l'O.V.B.

Xavier Van Gils,
Président d'AVOCATS.BE

AVOCATS.BE, qu'est-ce que c'est ?

AVOCATS.BE est la dénomination sous laquelle se présente depuis quelques années l'Ordre des barreaux francophones et germanophone afin de mieux faire comprendre au grand public sa mission de représentation des avocats.

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone est une personne morale de droit public créée par la loi du 4 juillet 2001. Il est composé de douze barreaux : Brabant wallon, Bruxelles (Ordre français), Charleroi, Dinant, Eupen, Huy, Liège, Luxembourg, Mons, Namur, Tournai, Verviers. Ces barreaux comptent 8.002 avocats.

Quelle est sa mission ?

L'avocat constitue un des organes essentiels de la justice et est reconnu comme tel par les diverses autorités.

AVOCATS.BE est le porte-parole des membres de cette profession. La loi lui donne des compétences spéciales en matière d'aide juridique, de stage, de formation professionnelle des avocats stagiaires, de formation des avocats, de déontologie.

Contacts presse :
Xavier Van Gils
president@avocats.be
0475 90 45 77

Rue Haute, 139 bte 20 – 1000 Bruxelles - Tél. 02 648 20 98



AVOCATS.BE

Il procède à des études de problèmes scientifiques, pratiques, sociaux, économiques ou éthiques relatifs à la profession d'avocat en vue, notamment, d'organiser l'avenir de la profession. Il met en place des outils utiles à l'exercice de la profession d'avocat.

Il est en outre le porte-parole des justiciables lorsqu'il s'agit de défendre leurs droits et libertés fondamentales, un meilleur accès à la justice et un meilleur fonctionnement du service public de la justice.

Contacts presse :

Xavier Van Gils

president@avocats.be

0475 90 45 77

Rue Haute, 139 bte 20 – 1000 Bruxelles - Tél. 02 648 20 98